

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 février 1951

La séance est ouverte à trois heures.

LOI SUR LES POUVOIRS D'URGENCE

DISPOSITIONS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ARRÊTÉS ET DES RÈGLEMENTS JUGÉS OPPORTUNS POUR LA DÉFENSE NATIONALE ET LA SÉCURITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de permettre au gouverneur en conseil d'accomplir et d'autoriser tels actes et choses, et d'établir à l'occasion tels arrêtés et règlements qu'il juge, en raison de l'état d'urgence international, nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada, sous réserve des restrictions énumérées dans ladite mesure.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

LA CORÉE—INVITATION ADRESSÉE À M. PEARSON DE FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION DES BONS OFFICES

À l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il décidé d'accepter ou de refuser l'invitation que lui a adressée le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, de faire partie de la Commission des bons offices établie en vue d'étudier les problèmes d'Orient?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le président de l'Assemblée générale m'a demandé si je voulais faire partie de la Commission. La même demande a été adressée au délégué de l'Inde aux Nations Unies, sir Benegal Rau. Ce dernier, le président et moi-même, comme les députés le savent, constituons la Commission pour la cessation des hostilités. Sir Benegal Rau a fait savoir, je crois, qu'il ne pourrait faire partie de la Commission des bons offices. J'ai donc informé le président qu'il vaudrait

peut-être mieux, à mon sens, choisir deux autres personnes, vu que sir Benegal Rau ne pouvait en être membre. Cependant, il m'a demandé d'étudier de nouveau la question. C'est ce que je fais dans le moment.

DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION RELATIVE À LA POSSIBILITÉ D'UN EXAMEN DÉTAILLÉ DES DÉPENSES

À l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Peut-il nous dire si les députés, ceux de l'opposition en particulier, auront l'occasion de réclamer, au cours de la session, soit au comité des comptes publics soit dans d'autres comités de la Chambre, des explications détaillées des dépenses affectées à la défense, dont le ministre a donné la liste hier soir?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Peut-être convient-il que je réponde moi-même à cette question. Les membres de la Chambre, y compris ceux de l'opposition, pourront, au sein du comité des comptes publics, scruter toutes les dépenses qui ont été effectuées. Quant aux dépenses futures, —si la question s'y rapporte,—on pourra étudier en détail les prévisions budgétaires pertinentes au sein du comité des subsides.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 5 février, sur la motion de M. W. H. McMillan, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur la proposition d'amendement de M. Drew et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, tant de sources d'information sont accessibles aux membres du cabinet et surtout au premier ministre (M. St-Laurent) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), et ne le sont pas aux simples députés, que c'est avec un peu de méfiance que ceux-ci s'aventurent sur le terrain des affaires extérieures. Néanmoins, c'est un insigne pri-